

Sujet : [INTERNET] Soutien au renouvellement de l'autorisation de la Carrière de Champcella entreprise Allamanno (05)

De : DESSART Thomas <thomas.dessart@vicat.fr>

Date : 24/04/2024 10:44

Pour : "pref-carriere-champcella@hautes-alpes.gouv.fr" <pref-carriere-champcella@hautes-alpes.gouv.fr>

Monsieur Le Commissaire Enquêteur,

En tant que professionnel du Béton Prêt à l'Emploi (BPE), et Directeur Régional Provence Alpes Côte d'Azur pour le compte de la société Béton Vicat, filiale du Groupe Vicat, en charge de la société Béton 05 Vicat basée à Jarjayes, je suis tout au fait des enjeux environnementaux, économiques et sociétaux de nos activités , y compris ceux liés à l'exploitation des carrières.

La carrière de Champcella joue un rôle essentiel sur ces différents aspects et répond aux besoins du territoire aussi bien pour la construction des bâtiments publics et privés , que pour les travaux de voiries, de réseaux divers et d'assainissement, ainsi que pour le traitement des déchets inertes, en valorisant des matériaux recyclés qui favorisent l'économie circulaire, essentielle à la préservation des ressources naturelles.

Le renouvellement de ce site permet donc d'apporter une solution locale pour des besoins locaux, cruciaux pour la population tout en évitant d'une part, d'augmenter le trafic routier et d'autre part en contribuant de manière notable, à diminuer l'empreinte carbone dans le département.

Si ce site n'existait pas, les matériaux devraient alors être acheminés par la route de carrières lointaines, engendrant ainsi d'importantes contraintes environnementales et sociétales, liées en grande partie à l'augmentation du trafic routier, sans oublier les incidences financières engendrées, que devraient alors supporter la population ainsi que les collectivités locales, rendant encore plus difficile sur le plan économique la réalisation de logements et d'infrastructures essentiels à la population.

Il est donc primordial, compte-tenu de tous ces enjeux, que la Carrière du Champcella puisse obtenir le renouvellement de son activité.

Certain du bien-fondé de notre démarche, et restant à votre disposition pour tout complément d'information, je vous prie d'agréer, Monsieur Le Commissaire Enquêteur, l'expression de mes sincères salutations.



Thomas Dessart
Directeur de Région Provence Alpes Côte d'Azur
BETON VICAT
BETON 05 VICAT
MONACO BETON
Tél.+ 33 (0) 6 22 92 87 07
Email. thomas.dessart@vicat.fr

79, Boulevard Jean Luciano
06200 NICE
Tél. +33 (0) 4 93 83 22 88
www.vicat.fr